

# J'UTILISE MON CHEQUE ENERGIE EN LIGNE

Vous êtes client à la SICAE VS et êtes bénéficiaire du chèque énergie.

Voici comment utiliser votre chèque afin qu'il soit déduit de votre facture ou de votre mensualisation.

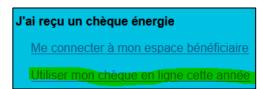
Allez sur le site https://chequeenergie.gouv.fr/

Dans l'encadré « je suis bénéficiaire », selon votre demande vous aurez à sélectionner l'un des hyperliens présents :

- Utiliser mon chèque en ligne cette année
- Attribuer automatiquement mon prochain chèque à un fournisseur (pré-affectation)
- Activer les protections associées au chèque avec mon attestation (déposer son attestation)

### 1. UTILISER MON CHEQUE EN LIGNE CETTE ANNEE

Vous devez avoir connaissance des vos références EDL (Réf courte en gras) et de votre référence contrat.



## UTILISER MON CHÈQUE ÉNERGIE EN LIGNE CETTE ANNÉE

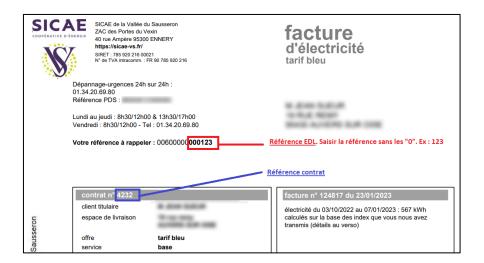
Vous pouvez utiliser votre chèque énergie pour payer directement en ligne vos dépenses d'électricité ou de gaz naturel auprès de certains fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel. Inutile d'attendre votre prochaine facture : vous pouvez utiliser votre chèque énergie dès à présent ; il sera alors directement déduit de votre facture ou de vos mensualités.

(NB : La liste des fournisseurs acceptant le paiement en ligne est disponible ici, d'autres fournisseurs sont susceptibles d'accepter le paiement en ligne à l'avenir).



#### Vous devez :

- Saisir votre numéro de chèque énergie
- Sélectionner votre fournisseur
- Renseigner vos références contrat et EDL
- Renseigner votre adresse email et la confirmer
   A la suite vous recevez un email de confirmation.



« Notre énergie, c'est votre confiance.»



2. ERREUR DE SAISIE DU CHEQUE ENERGIE

### Si vous avez le message d'erreur suivant, il s'agit soit :

- Que le couple EDL/contrat renseigné n'est pas correct
- Qu'il y a une erreur dans le choix du fournisseur
  - Au moins une des deux informations n'est pas x reconnue par le fournisseur. Veuillez la vérifier et la saisir à nouveau.
- 3. ATTRIBUER AUTOMATIQUEMENT MON PROCHAIN CHEQUE ENERGIE A UN FOURNISSEUR (PRE-AFFECTATION)

Attribuer automatiquement mon prochain chèque énergie à un fournisseur (pré-affectation)

Exécuter le même mode opératoire.

Numéro du chèque:

Chèque valide, vous pouvez le pré-affecter.

Nom du fournisseur: S

Vous êtes bien titulaire d'un contrat de fourniture.

Pré-affectation enregistrée, un courriel (e-mail) de confirmation vous a été envoyé.

Si vous disposez d'un autre contrat de fourniture de gaz ou d'électricité, pensez à déclarer vos attestations pour bénéficier de protections supplémentaires cette année et pour les années suivantes, si vous êtes toujours éligible au chèque énergie.

4. ACTIVER LES PROTECTIONS ASSOCIEES AU CHEQUE AVEC MON ATTESTATION (DEPOSER SON ATTESTATION)

Activer les protections associées au chèque avec mon attestation

Continuer

Exécuter le même mode opératoire.

| Récapitulatif des informations saisies précédemment :  |
|--|
| Numéro de chèque:  |
| Chèque valide, vous pouvez activer vos protections associées au chèque énergie.  |
| Nom du fournisseur:  |
| Votre contrat de fourniture chez (dont les références sont ) a bien été identifié.   |
| Adresse courriel saisie : ***********************************  |
| Votre attestation (protections associées au chèque énergie) a bien été enregistrée sur votre contrat *** un courriel de confirmation vous a été envoyé. Votre fournisseur pourra également activer vos protections associées au chèque énergie sur vos autres contrats identifiés chez lui. Si vous êtes titulaire d'un autre contrat de fourniture de gaz ou d'électricité, chez un autre fournisseur, vous pouvez également activer vos protections sur cet autre contrat. |

« Notre énergie, c'est votre confiance.»